Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 18 octobre 2021

Conseil métropolitain : Tony ESTANGUET salue le travail de la Métropole du Grand Paris

dans le cadre du projet olympique

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est réuni le 15 octobre 2021 sous la présidence de Patrick OLLIER. Au cours de la séance, Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024, a été invité à s'exprimer devant les 208 conseillers métropolitains; l'occasion pour lui de saluer le travail de la Métropole du Grand Paris notamment dans le cadre du chantier du Centre Aquatique Olympique (CAO).







Tony ESTANGUET remet au Président de la Métropole du Grand Paris le cadre de "Collectivité hôte"

Le Centre Aquatique Olympique sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole : un chantier exemplaire et en avance!

« Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 c'est le projet de la France! Ils constituent une formidable opportunité pour vous, élus de la Métropole du Grand Paris. Nous ressentons une immense fierté d'aider Paris 2024 à porter ce projet national. C'est pour nous très important et nous allons nous investir pleinement, notamment sur le projet culturel, la logistique fluviale et l'inclusion », a souligné Patrick OLLIER avant de céder la parole à Tony ESTANGUET.

Tony ESTANGUET, Président de Paris 2024, en a profité pour présenter l'avancement du projet auprès des conseillers métropolitains et faire un état des lieux de la préparation des Jeux en rappelant les trois grands défis : une célébration spectaculaire, un héritage durable et un engagement de tous.

« La Métropole du Grand Paris, avec laquelle nous travaillons main dans la main, est au cœur de l'organisation des compétitions à l'été 2024. Certains chantiers sont en avance comme celui du Centre Aquatique Olympique, dont le permis de construire a été reçu avant les dates limites. Bravo aux équipes de la Métropole d'être complétement mobilisées sur ce projet et de faire en sorte que les chantiers puissent avancer correctement et rapidement », a insisté Tony ESTANGUET.

Le Président de la Métropole a rappelé l'état d'avancement du chantier du CAO qui est aujourd'hui entré dans sa phase active. Conformément à ses politiques en faveur de la logistique métropolitaine, du développement de l'économie circulaire, du réemploi des équipements et des matériaux de construction, limitant la production de déchets par des actions de recyclage efficaces, la Métropole a fait le choix de retirer l'ensemble des terres polluées par excavation, évacuation et de privilégier la Seine pour les transporter. Dans ce cadre, le CAO vient de se voir attribuer le niveau « Exceptionnel » lors de l'audit « NF HQE* équipements sportifs » de sa phase de conception. Cette reconnaissance

constitue une nouvelle preuve du respect des normes les plus ambitieuses et exigeantes pour ce projet déjà emblématique, réalisé par SIMBALA (groupement emmené par Bouygues Bâtiment Ile-de-France).

« Ces jeux façonneront la Métropole du Grand Paris. Des milliers de spectateurs assisteront à des épreuves au pied de la Tour Eiffel avant de se rendre au Centre Aquatique Olympique ou même au Stade de France », a ajouté Tony ESTANGUET.

La présentation du Président de Paris 2024 a donné également lieu à des échanges constructifs sur les Jeux Olympiques et Paralympiques avec les différents groupes politiques de la Métropole du Grand Paris.

Par ailleurs, ce Conseil a été l'occasion d'élire un nouveau Vice-président et d'adopter plusieurs délibérations à l'unanimité :

• La décision modificative n°1 au budget 2021

Préparée par Philippe LAURENT, Vice-président délégué aux finances et à l'information citoyenne, et Alexandra CORDEBARD, Conseillère déléguée au budget, la décision modificative a été présentée par Gilles CARREZ, Président de la Commission des finances, et adoptée à l'unanimité par les conseillers métropolitains.

• Election d'un nouveau Vice-président

Le Conseil métropolitain a élu à l'unanimité, Michel FOURCADE, Maire de Pierrefitte-sur-Seine, en tant que 20e Viceprésident. Il remplace Karim BOUAMRANE, Maire de Saint-Ouen qui a démissionné à la suite de son élection au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

• Lancement de la 2^e étape de l'élaboration du Schéma Directeur Energétique de la Métropole (SDEM)

Présentée par Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la transition écologique, à la qualité de l'air et au développement des réseaux énergétiques, cette délibération, adoptée à l'unanimité par le Conseil, vise à prendre acte des travaux réalisés lors de la 1^{re} phase d'élaboration du SDEM, d'engager les prochaines, dans le cadre d'une démarche de concertée avec tous les acteurs concernés, et de confirmer le rôle de la Métropole en tant que coordinateur de la transition énergétique sur son territoire.

• Partenariat entre l'Etat, l'Office National des Forêts (ONF) et la Métropole du Grand Paris

Le Conseil a adopté à l'unanimité une convention cadre de partenariat 2022-2024 entre l'Etat, l'ONF et la Métropole, pour la protection du patrimoine forestier et l'accueil du public dans les forêts domaniales métropolitaines, préparée par Brigitte MARSIGNY, Conseillère déléguée aux espaces boisés et aux forêts, et présentée par Éric CESARI, Vice-président délégué à la stratégie et aux partenariats institutionnels. Cette nouvelle convention-cadre propose, notamment, de maintenir les grands axes du partenariat actuel : repenser l'accueil en forêt, protéger la forêt et sa biodiversité et améliorer le cadre de vie.

• <u>La mise en œuvre du Plan Vélo Métropolitain</u>

Le Conseil a accordé 6 subventions au titre du Plan Vélo Métropolitain, pour un total d'1,8 million d'euros. Cette délibération a été présentée par Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au déploiement des pistes cyclables, à partir d'un travail avec Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président délégué aux mobilités et circulations douces.

• Programme d'action de la Métropole pour le PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes 2022-2027

A la suite de la présentation de Sylvain BERRIOS, Vice-président délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI), Maire de Saint-Maur-des-Fossés, le programme d'action de la Métropole pour le PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes 2022-2027 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil. Les Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) déclinent les objectifs des Stratégies Nationale et Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI et SLGRI).